

23 novembre

La lutte continue !

fédération
des services
publics

la
cgt

Cet automne 2010 a vu se développer un mouvement revendicatif inédit tant par son ampleur, son caractère interprofessionnel que sa dimension unitaire.

Les agents des services publics territoriaux ont largement pris leur part dans le mouvement. Avec l'ensemble des professions et territoires en lutte, ils ont contribué au rejet massif par la population du projet du gouvernement et du Medef sur les retraites. Forts de ce soutien et du rapport de force créé, les salarié-e-s, et parmi eux les territoriaux, ont toutes les raisons de poursuivre la lutte.

En effet, le déni de démocratie que constitue la promulgation de la loi portant réforme des retraites n'efface pas les exigences des salariés et n'enlève rien à leur légitimité.

La Fédération appelle donc les agents à continuer :

- de s'inscrire dans le processus d'action,
- d'affirmer notre volonté commune de pouvoir partir à la retraite à 60 ans dans de bonnes conditions et de voir reconnaître la situation particulière

des femmes et des métiers pénibles,

▸ de mener la bataille revendicative pour l'augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice, pour le développement de l'emploi et du service publics.

Pour cela, **la Fédération appelle à construire partout les mobilisations du plus haut niveau possible**, par des arrêts de travail (grève, débrayage), la participation aux manifestations et rassemblements, des actions sous des formes diversifiées, notamment **le 23 novembre** dans le cadre de la journée unitaire interprofessionnelle de mobilisation, et **le 15 décembre** avec la journée européenne d'action contre les plans d'austérité.

Le 23 novembre 2010, la Fédération appelle à un rassemblement devant le Congrès des Maires de France, qui sera l'occasion d'interpeller les représentants du gouvernement et les élus locaux sur les conséquences néfastes de la réforme territoriale.

Moins 480 €

en catégorie C

Moins 600 €

en catégorie B

Moins 840 €

en catégorie A

Ce sera le montant moyen de la ponction opérée sur 10 ans sur nos fiches de paye du fait de l'augmentation du taux de la cotisation retraite dans la Fonction publique.

Moins 16 %

D'après les prévisions d'inflation, ce sera, depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat du point d'indice en 2013 si le gouvernement maintient le gel du point.

22,6 milliards d'€

C'est le coût de la réforme des retraites pour les salariés.

La CGT revendique :

- Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une meilleure prise en compte de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1 600 €.
- Un financement mettant fortement à contribution les profits des entreprises et les hauts revenus.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice, permettant notamment le rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation et une limitation stricte du recours au non-titulariat.
- L'arrêt de la casse méthodique de la Fonction publique et de la démocratie locale, et la mise en œuvre des moyens financiers permettant de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire. Cela implique entre autres l'arrêt de toute politique de gel et de réduction du financement des missions et des emplois.

Face à un pouvoir qui méprise la volonté des salarié-e-s et plus largement de la population, nous devons poursuivre la construction du rapport de force !

4,4 milliards d'€

C'est le montant de la participation symbolique demandée par le gouvernement aux entreprises et hauts revenus pour les retraites.

20 milliards

C'est ce que rapporterait, en euros, la mise à contribution des revenus financiers des entreprises, s'ils étaient soumis à la cotisation retraite patronale. C'est aussi, en dollars, le montant estimé de la fortune personnelle de Liliane Bettencourt !

10 milliards d'€

C'est selon la Cour des Comptes ce que peut rapporter pour les retraites la mise à contribution des revenus non soumis à cotisation (intéressement, stock-options, participation,...).

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Collectivité ou établissement : _____

Téléphone : _____ Email : _____

**Bulletin à remettre à un-e militant-e Cgt ou à retourner à :
Fédération Cgt des services publics – Case 547 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex**